

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

1. Des frais d'administration non remboursables sont exigés pour chaque demande.
2. Les utilisateurs qui souhaitent modifier ou annuler leur demande doivent le faire au moins sept (7) jours avant le début de l'activité en avisant la personne responsable du site et/ou le Service de liaison communautaire.
3. Les groupes qui ne parviennent pas à modifier leur demande se verront imposer les frais suivants : première et deuxième absence – 25 \$ + frais de main-d'œuvre; troisième absence – 25 \$ + frais de main-d'œuvre, sans compter que pour le reste de la période, la demande sera annulée.
4. L'utilisation des installations scolaires se fera toujours sous la supervision de la personne responsable du site. De plus, la direction générale ou la personne désignée par elle aura le droit de retirer en tout temps toute permission visant l'utilisation des installations scolaires, même si les frais ont été payés, si elle juge que les locaux scolaires ne sont pas utilisés dans l'intérêt du Conseil scolaire ou de la communauté, auquel cas elle se réservera le droit de rembourser ou non le groupe.
5. Si l'utilisateur enfreint les conditions et les règlements, le droit d'utilisation sera révoqué et les participants devront quitter les locaux sans avoir droit au remboursement de leurs frais.
6. Dans une situation urgente ou exceptionnelle, l'école ou le Conseil scolaire aura le droit d'annuler l'activité et, ce faisant, ne s'exposera à aucune poursuite ou réclamation pour les dommages ou dépenses résultant de l'annulation d'une des journées réservées.
7. L'utilisation des installations scolaires par des groupes de l'extérieur sera automatiquement annulée lorsque les écoles sont fermées en raison d'intempéries ou de grèves ou pour tout autre motif échappant au contrôle du Conseil scolaire. Dans de telles circonstances, les frais normalement exigés ne seront pas perçus.
8. L'utilisateur qui annule une activité lorsque les écoles sont fermées en raison d'intempéries ou de grèves ou pour tout autre motif échappant au contrôle du Conseil scolaire est prié d'en informer la personne responsable du site.